



Tempête ciaran 2023

Par **leyoshie**, le **05/11/2023** à **18:55**

Suite au passage de la tempête Ciaran il y a eu un arrêté préfectoral interdisant la circulation dans tous mon département.

Je ne me suis donc pas rendu au travail (entreprise d analyse sur alimentation)

Mon employeur nous demande de poser des congés sans solde , des rtt ou d utiliser des heure supplémentaire

Est ce légal ?

Merci

Par **Marck.ESP**, le **05/11/2023** à **19:38**

Bienvenue

La réponse n'est pas simple, l'employeur ne peut pas obliger à prendre un jour de congé, mais on sait que, sauf "cadeau de l'employeur", l'absence pour cause de force majeure peut donner lieu à une retenue sur salaire.

Partant de là, il est peut-être plus intéressant d'éviter une réduction de salaire en posant un jour de RTT ou CP, ou obtenir l'accord pour récupérer ensuite.

MAIS: l'état de catastrophe naturelle prononcé permet à l'employeur de placer ses salariés en activité partielle, après accord administratif, s'ils subissent une perte de rémunération en raison de la fermeture.

Par **leyoshie**, le **06/11/2023** à **17:20**

Merci à vous pour cette explication.